

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le vendredi 6 avril à 19 heures, salle de la Mairie.

Le Maire,

Séance du 6 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 6 avril à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10 (M. Rodolphe MARTIN ayant démissionné en décembre 2017)

Présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, M. Frédéric DUPLÉIX

Absent excusé : M. Julien MOURLON,

Absents : M. Jacques GALLAND, M. Pascal REDON

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil

Aucune observation n'est formulée sur le projet de compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal, tenue le 23 février 2018. Le Maire le soumet au vote.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2017

Les comptes de la Commune comprennent un compte pour le budget principal et un autre pour le budget annexe de l'atelier loué à la société Codechamp. Ils sont tenus en double : les comptes de gestion le sont par le comptable public (le chef de poste de la trésorerie d'Auzances), les comptes administratifs par l'ordonnateur (le Maire). Les comptes de gestion et les comptes administratifs doivent être identiques.

Les pages récapitulatives (22 et 23) des comptes de gestion tenus par le comptable public pour l'exercice 2017 sont présentées au Conseil municipal. Celui-ci constate que les montants sont identiques à ceux des comptes administratifs, tant pour le budget principal que pour le budget annexe.

Le Maire soumet ces comptes de gestion pour l'exercice 2017 à l'approbation du Conseil municipal.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Les comptes de gestion pour l'exercice 2017 sont approuvés à l'unanimité.

3) Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2017

Un tableau (joint au présent compte rendu) des comptes administratifs pour l'exercice 2017, comportant également les montants proposés pour le budget 2018, a été transmis à l'ensemble des conseillers, par courriel, en même temps que la convocation à la présente réunion.

Le Maire présente et commente ces comptes administratifs pour l'exercice 2017, en effectuant des comparaisons avec les comptes de 2016 (voir pièce jointe au compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2017). Un échange s'ensuit.

Pour le budget principal, il est notamment relevé que (montants arrondis) :

- Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2017, soit 156 440 €, ont été inférieures à celles de l'exercice 2016, soit 160 450 €, l'écart s'expliquant avant tout par l'absence, en 2017, de transfert au budget principal de l'excédent de fonctionnement du budget annexe ;
- Parmi ces recettes de fonctionnement, les dotations, subventions et participations ont procuré 79 920 € (79 070 € en 2016), les impôts locaux 50 630 € (51 240 € en 2016) et les autres produits de gestion courante 13 880 € (essentiellement les loyers des logements ; 19 550 € en 2016, incluant 5 000 € de transfert du budget annexe) ;
- Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017, soit 100 100 €, ont été supérieures à celles de l'exercice 2016 (87 670 €), l'écart résultant principalement de facturations de 2016 reportées sur l'exercice 2017, notamment pour des travaux de voirie effectués par le SIVOM ;
- Parmi les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général se sont élevées à 46 530 € (36 550 € en 2016 ; effet des reports précités de facturations de 2016 sur 2017), les charges de personnel à 36 190 €, contre 34 950 € en 2016, les indemnités du maire et des adjoints à 13 400 €, contre 13 080 € en 2016, et les intérêts des emprunts à 60 € ;
- Il s'ensuit un excédent 2017 de fonctionnement de 56 340 € (72 780 € en 2016), qui vient s'ajouter aux 88 850 € de résultats antérieurs reportés, le résultat total pour l'exercice 2017 ressortant ainsi à 145 190 € (151 330 € en 2016) ;
- Les dépenses d'investissement ont sensiblement augmenté en 2017, passant de 87 540 € en 2016 à 173 570 € en 2017, en raison des travaux d'aménagement du bourg (124 140 € contre 6 930 € en 2016), les travaux de voirie restant du même ordre qu'en 2016 (36 740 € contre 38 780 en 2016) ;
- Les recettes d'investissement autres que l'autofinancement (excédent de fonctionnement capitalisé de 62 480 €, contre 46 990 € en 2016) ont fortement augmenté : 62 210 € en 2017 (51 810 € de subventions d'investissement et 10 400 de compensation de TVA), contre 27 600 € en 2016, en raison notamment des subventions encaissées au titre des travaux d'aménagement du bourg.

Pour le budget annexe, il est relevé que (montants arrondis) :

- Les recettes de fonctionnement, constituées essentiellement des loyers versés par la société Codechamp, se sont élevées à 4 820 € ;
- Les dépenses de fonctionnement ont été quasi nulles (moins de 1 €) ;

- Compte tenu des 1 250 € de résultats reportés des exercices antérieurs, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 ressort à 6 070 € ;
- Compte tenu d'une dépense d'investissement de 1 500 € en 2017 (mur Codechamp) et de 14 440 € de résultat d'investissement reporté au titre des exercices antérieurs, le résultat reporté à fin 2017 ressort à 12 940 €.

Comme le prescrit le code général des collectivités territoriales, le Maire se retire avant le vote d'approbation des comptes administratifs.

Le premier adjoint, M. Alain GRASS, soumet au vote l'approbation des comptes administratifs, d'abord pour le budget principal, puis pour le budget annexe relatif à l'atelier.

- **Budget principal** :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		88 853,76 €	51 746,16 €	
Opérations de l'exercice	100 096,34 €	156 438,42 €	173 573,68 €	124 690,60 €
Totaux	100 096,34 €	245 292,18 €	225 319,84 €	124 690,60 €
Résultats de clôture		145 195,84 €	100 629,24 €	
Restes à réaliser			18 500,00 €	12 400,00 €
Totaux cumulés			119 129,24 €	12 400,00 €
Résultats définitifs		145 195,84 €	106 729,24 €	

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

Le compte administratif 2017 du budget principal est approuvé.

- **Budget de l'atelier**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 251,50 €		14 441,99 €
Opérations de l'exercice	0,88 €	4 821,59 €	1 500,00 €	0,00 €
Totaux	0,88 €	6 073,09 €	1 500,00 €	14 441,99 €
Résultats de clôture		6 072,21 €		12 941,99 €
Restes à réaliser				
Totaux cumulés				
Résultats définitifs		6 072,21 €		12 941,99 €

Pour	Contre	Abstention
6	0	0

Le compte administratif 2017 du budget annexe est approuvé.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2017

Le Maire propose au Conseil municipal d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2017, d'une part, pour le budget principal et, d'autre part, pour le budget annexe relatif à l'atelier.

- Budget principal :

- . Résultat de fonctionnement :

- Résultats de l'exercice : + 56 342,08 €
 - Résultats antérieurs reportés : + 88 853,76 €

Soit un total à affecter de : + 145 195,84 €

- . Résultat d'investissement :

(Le résultat d'investissement est ici négatif parce qu'il correspond à un besoin de financement, celui résultant des investissements réalisés.)

- Résultats de l'exercice Budget principal : - 48 883,08 €
 - Résultats antérieurs reportés Budget principal : - 51 746,16 €

Soit un sous-total à financer de : - 100 629,24 €

**Solde des restes à réaliser d'investissement
(payés ou encaissés début 2018) : - 6 100,00 €**

Soit un besoin de financement total à couvrir de : -106 729,24 €

Affectations proposées :

Fonctionnement :

. compte 002 (recette) : + 38 466,60 € (= 145 195,84 € - 106 729,24 €)

(résultat net à reporter en 2018 après couverture du besoin de financement induit par les investissements de 2017)

Investissement :

. compte 001 (dépense) : - 100 629,24 €

. compte 1068 (recette) : + 106 729,24 €

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

À l'unanimité du Conseil municipal, les affectations proposées des résultats du budget principal pour l'exercice 2017 sont approuvées.

- **Budget de l'atelier**

- **Résultat de fonctionnement :**

. Résultats de l'exercice : + 4 820,71 €
 . Résultats antérieurs reportés : + 1 251,50 €

Soit un total à affecter de : + 6 072,21 €

- **Résultat d'investissement :**

(Le résultat d'investissement est ici positif parce qu'il correspond à une capacité de financement. Celle-ci est constituée par l'addition des excédents annuels de la section d'investissement, dont l'utilisation est limitée par l'objet du budget annexe.)

. Résultats de l'exercice : - 1 500,00 €
 . Résultats antérieurs reportés : + 14 441,99 €

Soit un total à affecter de : + 12 941,99 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : - 0,00 €

Besoin de financement à couvrir : - 0,00 €

- **Affectations proposées :**

Fonctionnement :

. compte 002 (recette) : + 6 072,21 €

(résultat net de fonctionnement reporté en 2018)

Investissement :

. compte 001 (dépense) : + 12 941,99 €

(résultat net d'investissement reporté en 2018)

. compte 1068 (recette) : 0,00 €

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

À l'unanimité du Conseil municipal, les affectations proposées des résultats du budget annexe pour l'exercice 2017 sont approuvées.

5) Vote des taux d'imposition 2018

Le Maire rappelle les taux d'imposition 2017, restés inchangés depuis 2009, année d'adhésion de la Commune à la Communauté de communes AUZANCES/BELLEGARDE :

- Taxe d'habitation : 5,63 %
- Taxe foncier bâti : 6,75 %
- Taxe foncier non bâti : 46,06 %

Il propose de ne pas modifier ces taux pour 2018 et les soumet à l'approbation du Conseil municipal.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

Les taux d'imposition proposés pour 2018 sont approuvés à l'unanimité.

6) Vote des budgets 2018

Le Maire rappelle que les budgets sont votés par chapitres, les sommes sont arrondies à l'euro, et que les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être équilibrées en dépenses et en recettes. Il rappelle également que la préparation du budget 2018 a fait l'objet d'un premier examen par le Conseil lors de sa dernière réunion (voir point n° 6 du compte rendu de la réunion du Conseil du 23 février 2018).

Il passe en revue et commente les différents postes des deux projets de budget (principal et annexe), chacun subdivisé en une section de fonctionnement et une section d'investissement, adressés aux membres du Conseil avec la convocation à la présente réunion et qui sont joints au présent compte rendu.

Il précise que les montants des dotations de l'État budgétés sont, pour certaines, estimatifs, les notifications n'ayant pas encore toutes été reçues. Une discussion s'ensuit.

- Budget principal :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	65 250,00 €	Atténuations de charges :	200,00 €
Charges de personnel :	37 800,00 €	Produits des services :	3 890,00 €
Autres charges de gestion courante :	18 200,00 €	Impôts locaux :	48 769,00 €
Charges financières :	100,00 €	Dotations :	76 130,00 €
		Autres produits de gestion courante :	9 500,00 €
Virement à la section d'investissement :	56 605,84 €	Produits exceptionnels :	1 00,00 €
		Produits financiers :	0,24 €
		Résultat reporté de 2017 :	38 466,60 €
Total dépenses de fonctionnement :	177 955,84 €	Total recettes de fonctionnement :	177 955,84 €

Conformément aux conclusions de l'examen préliminaire du budget lors de la réunion du 23 février dernier, les prévisions de dépenses de fonctionnement ont pu être réduites d'environ 10 000 € ; elles se trouvent ainsi ramenées à 121 350 € (132 600 € au budget de 2017). Les recettes, elles-mêmes diminuées de 850 €, s'élèvent à 177 960 € (montant arrondi). Hors report des exercices antérieurs, ces recettes de fonctionnement s'élèvent à 139 490 € (143 940 € au budget de 2017). L'excédent prévu de fonctionnement ressort ainsi à 56 610 € pour 2018.

Les dotations de l'État sont prévues pour 76 130 €, le produit des impôts locaux pour 48 770 € et le produit des loyers pour 8 000 €.

Les 2000 € prévus pour les subventions aux associations iront à l'ACCA (200 €), aux Anciens combattants (170 €, sauf dissolution de l'Association), au Comice agricole (206 €), au Comité des fêtes (200 € + 500 € au titre de la dissolution de l'ancien comité d'animation), à Feydra Tonnerre (100 €), au Football (150 €), au Judo (160 €), aux P'tits Loups (160 €) et à Sportez-vous bien (100 €).

Investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Restes à réaliser 2017 :	18 500,00 €	Restes à réaliser 2017 :	12 400,00 €
Déficit d'investissement 2017 :	100 629,24 €	Excédent de fonctionnement 2016 capitalisé :	106 729,24 €
Opérations d'équipement :	160 405,84 €	Subventions d'équipement :	100 300,00 €
Op. 11 « Terrains » :	500,00 €	FCTVA :	11 700,00 €
Op. 12 « Achat de matériels » :	6 500,00 €	Virement de la section de fonctionnement :	56 605,54 €
Op. 13 « Travaux de voirie » :	54 800,00 €		
Op. 14. « Salle polyvalente » :	2 000,00 €		
Op.15 « Eglise » :	00,00 €		
Op.16 « Aménagement du bourg » :	61 000,00 €		
Op.17 « cimetière » :	2 000,00 €		
Op.18 « Bâtiment mairie » :	33 605,84 €		
Emprunts et cautionnements :	8 802,00 €	Emprunts et cautionnement :	602,00 €
Opérations d'ordre :	00,00 €		
041 - opérations patrimoniales :	00,00 €	041 - opérations patrimoniales :	00,00 €
Total dépenses d'investissement :	288 337,08 €	Total recettes d'investissement :	288 337,08 €

Les dépenses d'investissement prévues s'élèvent, hors restes à payer au titre de 2017, à 169 210 € et comprennent notamment (montants arrondis) :

- 4 500 € pour le renouvellement du matériel informatique de la mairie et l'équipement de la salle des associations rénovée ;
- 54 300 € pour la voirie : chemins de Barenteix (4 400 €) et du Chassain (12 800 €) ; routes des Bièrges (12 300 €), de Chez Aaufaure (1 000 €), du Mas (17 200 €), de La Pradelle (3 800 €) et de Sannegrans (2 800 €) ;
- 2 000 € pour le cimetière (jardin du souvenir) ;
- 33 610 € pour la rénovation de la salle des associations.

Le financement de ces 169 210 € de dépenses d'investissement (hors restes à recevoir au titre de 2017) sera assuré par (montants arrondis) :

- 100 300 € de subventions ;
- 11 700 € de compensations de TVA ;
- 56 610 € d'autofinancement.

Le Maire soumet au vote du Conseil cette proposition de budget principal pour l'exercice 2018.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

La proposition de budget principal pour l'exercice 2018 est approuvée à l'unanimité.

- Budget atelier :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	10 867,21 €	Autres produits de gestion courante :	4 800,00 €
Autres charges de gestion courante :	5,00 €	Résultat reporté de 2017 :	6 072,21 €
Total dépenses de fonctionnement :	10 872,21 €	Total recettes de fonctionnement :	10 872,21 €

Le produit prévu des loyers acquittés par la société Codechamp s'élève à 4 800 €. Les 10 867,21 € de charges comptabilisées correspondent, non pas à une dépense, mais à une provision constituée par cumul des excédents annuels.

Investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisations en cours :	12 941,99 €	Excédent d'investissement 2017 :	12 941,99 €
Travaux Divers :	5 941,99 €		
Parking Codechamp :	7 000,00 €		
Emprunts et cautionnements :	350,00 €	Emprunts et cautionnement :	350,00 €
Total dépenses d'investissement :	13 291,99 €	Total recettes d'investissement :	13 291,99 €

Le Maire soumet au vote du Conseil cette proposition de budget annexe pour l'exercice 2018.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

La proposition de budget annexe pour l'exercice 2018 est approuvée à l'unanimité.

L'encours 2018 des emprunts souscrits par la Commune se présente comme suit :

Date début	Durée emprunt	Objet emprunt	Organisme prêteur	Taux 2018	Échéances 2018		Capital restant dû au 01/01/2019
					Capital	Intérêt	
2004	20 ans	Réhabilitation bâtiment mairie et logements	Crédit Agricole	0,0510 %	6550,88 €	20,07 €	39 355,45 €
2011	10 ans	Travaux de voirie Chez Aaufaure et Rimareix	Département	0 %	800 €	0,00	2 400,00 €
2014	10 ans	Travaux de voirie VC n° 1	Département	0 %	800 €	0,00	4 800,00 €

7) Vente de la parcelle AT 155 à M. Serge BOURDERIONNET

À la suite du partage de l'ancienne parcelle sectionnaire AT 88 de Chez Villate, pour y installer, sur une partie (parcelle AT 153), l'assainissement de la maison de M. COLIN et de Mme STEPHAN (voir le point n° 8 du compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 3 novembre 2017), M. Serge BOURDERIONNET a demandé à acquérir la parcelle AT 155 (84 m², une des trois nouvelles parcelles issues du partage) qui jouxte un de ses champs et permet d'y accéder depuis la route départementale n° 38.

En conséquence, une consultation des électeurs de la section de commune de Chez Villate a été organisée le 17 mars dernier (voir point n° 4 du compte rendu de la réunion du conseil du 28 janvier 2018). La majorité (7 voix) des 9 votants (11 inscrits) s'est prononcée en faveur de la vente (2 voix contre).

Le Maire propose au Conseil d'approuver cette cession au prix de 42 €, soit le même prix de 0,50 €/m² que pour la cession à M. COLIN et Mme STÉPHAN de la parcelle AT 153, le produit de la cession étant ensuite consacré à l'achat de claustras pour masquer les conteurs de déchets ménagers installés dans le village.

Il soumet cette proposition au vote.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

La proposition de cession est adoptée à l'unanimité.

8) Composition du conseil communautaire

Du fait de l'adhésion, au 1^{er} janvier 2018, de la commune de Saint-Priest à la Communauté de communes Auzances-Bellegarde, Chénérailles, Haut Pays Marchois (voir point n° 9 du compte rendu de la réunion du Conseil du 3 novembre 2017), la composition du conseil communautaire doit être revue : actuellement 62 conseillers en exercice (avec St Priest).

Il y a deux possibilités : selon le « droit commun », la commune de Saint-Priest serait représentée par un délégué et celle Champagnat le serait désormais par deux délégués au lieu d'un, ce qui porterait l'effectif du conseil communautaire à 63 délégués ; ou bien, selon la formule dite de « l'accord local », les quatre communes d'Auzances,

Chénérailles, Mérinchal et Rougnat perdraient chacune un délégué, ce qui ramènerait l'effectif du conseil à 58 délégués.

Le Maire propose au Conseil d'approuver la première possibilité (63 délégués), celle retenue par le conseil communautaire et donc soumise à l'approbation des conseils municipaux des communes membres de la Com-com.

Il soumet cette proposition au vote.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9) Demande de contribution de l'Association « Urgence ligne POLT »

Lors de sa dernière réunion (voir point n° 5-g du compte rendu de la réunion du Conseil du 23 février 2018), le Conseil a débattu de la demande, présentée par l'association « Urgence ligne POLT », d'une participation des « collectivités locales concernées », y compris les petites communes comme Saint-Silvain (100 € de contribution pour les collectivités de moins de 10 000 habitants), pour financer, à hauteur de 6 000 €, une étude de 15 000 € destinée à mettre en évidence les conditions et les moyens pour gagner 30 minutes sur un trajet Paris-Limoges et 45 minutes sur un trajet Paris-Toulouse, en préservant une desserte fine des territoires traversés.

Deux positions se sont alors exprimées au sein du Conseil, l'une en faveur de la demande, l'autre contre, étant précisé qu'il y a eu consensus pour considérer que la modernisation de la ligne POLT, assortie d'une bonne desserte de la Creuse, revêt indiscutablement un caractère prioritaire.

Le Maire invite le Conseil à se prononcer par un vote et met aux voix la proposition de donner une suite favorable à la demande (versement de 100 € de la Commune à l'association).

Pour	Contre	Abstention
2 (Alain BUJADOUX, Michèle ALLOUCHY)	5	0

La proposition est rejetée.

10) Motion « ligne POLT prioritaire »

Le Maire lit et soumet au vote du Conseil une motion « ligne POLT prioritaire » adressée à la ministre des transports pour lui demander d'accorder la priorité à l'axe POLT pour la livraison, dès 2022, des premiers nouveaux trains Intercités.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11) Questions diverses

a) *Salle des associations*

La commission travaux, élargie à l'ensemble des membres du conseil qui souhaite y participer, se réunira le lundi 23 avril prochain à 18h30 pour examiner les devis des travaux de rénovation de la salle des associations.

b) *Salle polyvalente*

La fuite de la toiture terrasse a été examinée le 28 mars par une entreprise spécialisée dans l'étanchéité, la SMAC, agence de GUERET. Le devis de réparation s'élève à 1 283 € TTC.

c) *Chemin de Chez Aufaure au Moulin du Faux*

M. Boris SONDAGH, du Moulin du Faux, souhaite mettre en herbe, devant sa maison, les abords du chemin rural qui descend de Chez Aufaure. Pour cela, il sollicite l'interruption, par un arrêté municipal, de la circulation, sur ce tronçon de chemin, des véhicules à moteur et à quatre roues pendant une période de deux mois. Cette demande va être instruite en commençant par une visite sur place du Maire et du premier adjoint.

d) *Place de l'église*

M. Jean ALLAIRE, propriétaire du champ, cadastré AW 71 et exploité par M. François BELLAT, bordant l'angle nord-ouest de la place de l'église, a donné son accord pour que la haie longeant la route soit supprimée sur une dizaine de mètres pour dégager la visibilité des véhicules sortant de la place.

e) *Fontaine Saint Silvain*

M. Jean ALLAIRE, propriétaire du pré, cadastré AW 79 et exploité par M. Dominique BONNAUD, qui jouxte la fontaine est d'accord pour céder gratuitement à la Commune une bande de terrain, d'une trentaine de mètres de long sur 4 mètres de large, à la lisière sud-est de ce pré avec la parcelle AW 80.

Ainsi le chemin du bourg à la fontaine ne serait plus un cul-de-sac : grâce à cette bande de terrain, il se prolongerait à l'est jusqu'au taillis voisin dont la Commune est propriétaire (parcelle AW 127) ; il pourrait ensuite se poursuivre à travers le taillis jusqu'à la route départementale.

L'acquisition de cette bande de terrain sera soumise au Conseil lors d'une de ses prochaines réunions.

f) *Section de commune du Chassain*

Conformément à la délibération du Conseil lors de sa dernière réunion (voir point n° 4 du compte rendu de la réunion du 23 février 2018), les électeurs de la section de commune du Chassain ont été consultés, le 17 mars dernier, sur l'opportunité d'un transfert à la Commune, non seulement de la parcelle sectionnaire AS 233 nécessaire pour le réaménagement du chemin rural situé au-dessus du village, mais aussi des trois autres parcelles (AR 9, AR18 et AR 44) dont la section est propriétaire, l'ensemble des quatre parcelles totalisant une superficie de 79 a 40 ca.

La totalité des votants (6 sur 6 inscrits) s'est prononcée en faveur du transfert à la Commune de l'ensemble des quatre parcelles sectionnaires. Dès lors que ce transfert a été voté par le Conseil sous réserve de l'accord d'au moins la moitié des électeurs de la section et que cette condition est désormais remplie, la procédure préalable au transfert est achevée.

g) Ramassage des encombrants

En réponse à la suggestion de la Commune (voir point n° 3 du compte rendu de la réunion du Conseil du 12 décembre 2017), transmise par une lettre du Maire du 12 février 2018, de prévoir un ramassage des encombrants en été, le Président du SIVOM, dans son courrier du 26 février 2018, a soulevé deux objections : le surcoût occasionné par un second ramassage annuel, un surcroît de charges durant les mois d'été déjà chargés pour les équipes du SIVOM.

Ces deux objections doivent être relativisées : les possibilités de compenser le surcoût par des économies sur d'autres postes de dépense peuvent être recherchées ; sinon, il serait préférable de reporter de janvier à l'été (par exemple, début août) le ramassage annuel, de façon que tous les contribuables qui acquittent la taxe de ramassage, y compris les résidents secondaires dont beaucoup sont présents seulement l'été, puissent effectivement bénéficier du service, en général très apprécié, de ramassage des encombrants. Le Maire va saisir en ce sens le président de la Communauté de communes, tout en sachant qu'il y a eu un transfert de compétence entre la com-com et le SIVOM.

h) SIAEP

Saisi par le Maire (courrier du 05 mars 2018) de la suggestion faite par M. Jean-Marie BERTRAND, troisième adjoint, de faire figurer, dans le rapport annuel du service public de l'eau, des éléments de comparaison avec les coûts et les tarifs des réseaux voisins (voir le point n° 3 du compte rendu de la réunion du Conseil du 23 février 2018), le président du syndicat intercommunal de la Rozeille (SIAEP) a, dans sa réponse du 09 mars 2018, opposé une fin de non-recevoir : la loi ne pose pas d'obligation de ce type ; chaque réseau d'eau aurait ses caractéristiques propres.

i) Sécurité de l'école

Un expert en matière de protection, diligenté par le ministère de l'Education Nationale, a visité l'école le mercredi 21 mars 2018. Un certain nombre de recommandations, notamment pour prévenir les intrusions, ont été formulées.

j) Personnel communal

Le Maire a effectué, en mars, avec chacun des deux employés communaux, l'entretien annuel prévu par le règlement intérieur de gestion du personnel communal.

k) Dénomination définitive de la Communauté de communes

Intitulée provisoirement « Communauté de communes Auzances-Bellegarde, Chénérailles, Haut Pays Marchois », la nouvelle Com-com a désormais pour dénomination définitive « Marche et Combraille en Aquitaine » (voir le point n° 7 du compte rendu de la réunion du Conseil du 28 janvier 2018).

h) SDEC

Le syndicat des énergies de la Creuse (SDEC) demande aux maires du département de recenser les lignes électriques basses tension à fils nus sur le territoire de leur commune (information normalement du ressort d'Enedis, gestionnaire du réseau basse et moyenne tension).

La séance est levée à 22h10.

Le secrétaire

Le Maire